

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE**ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE MAIRE****passage de la randonnée cyclo-sportive
« La Périgordine » dimanche 13 juin 2021.**

Le Maire de la commune de Les Coteaux Périgourdens

Vu les articles L2213-1 à L2213-6 du code des collectivités territoriales ;
Vu le code de la route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.8 et R411.24 à R411.28 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 9 novembre 1992, livre I-huitième partie : signalisation temporaire ;
Vu la demande de l'association « La Périgordine-Organisation » d'organiser la cyclo-sportive « La Périgordine », dimanche 13 juin au départ de Montignac et passant sur la commune de Les Coteaux Périgourdens
Considérant que pour permettre le bon déroulement de l'épreuve, il est nécessaire de réglementer la circulation sur certaines routes,

ARRETE :**Article 1 :**

Le dimanche 14 juin 2020, de 9h45 à 11h40, sur les routes départementales RD63 et RD60, une priorité de passage sera accordée aux cyclistes et le stationnement sera interdit sur ces voies sur toute la largeur de la chaussée.

Article 2 :

Pendant le passage des cyclistes, l'organisateur mettra un nombre suffisant de signaleurs à toutes les intersections et endroits réputés dangereux.

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'organisateur de l'épreuve qui en assurera la maintenance pendant toute la durée nécessaire et sous sa seule responsabilité.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Monsieur le Maire de Les Coteaux Périgourdens ;
Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Sarlat ;
Monsieur le Président de l'association « La Périgordine-Organisation » ;
Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

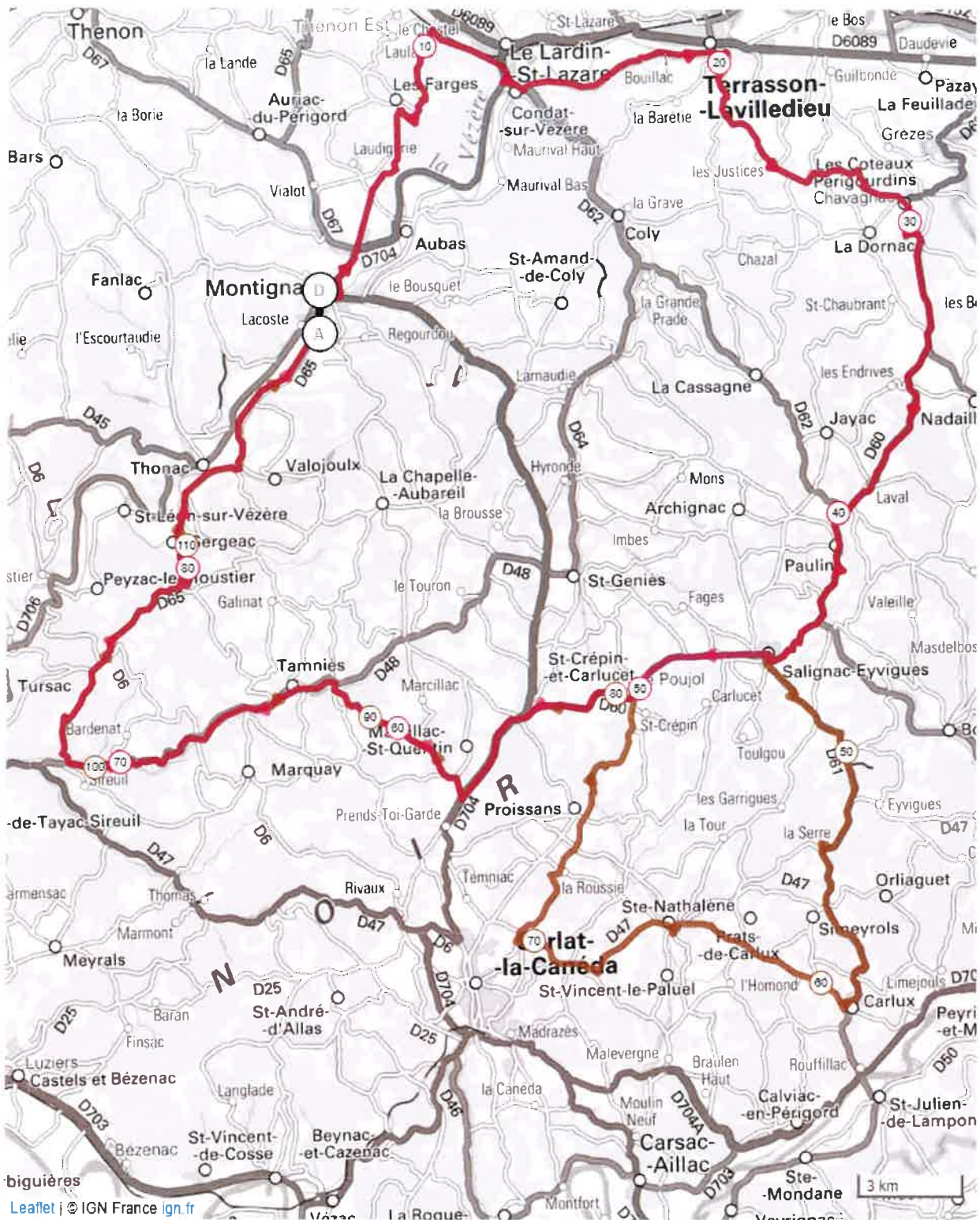
Les Coteaux Périgourdens,**le 8 mars 2021****Le Maire****Jean-Marie CHANQUON**

AR PREFECTURE

024-200065126-20210308-2021_07-AR
Regu le 23/03/2021



#10267397 | Cyclisme - Route | La Lascaux 2020
Montignac -> Montignac
→ 89.676 km ▲ 1246 m ▼ 1246 m ▲ 71 m ▼ 334 m



Leaflet | © IGN France ign.fr

Le droit de reproduction est strictement réservé à un usage personnel et privé. Lors de la pratique de votre activité, veillez à respecter les propriétés et chemins privés et assurez-vous de la praticabilité du parcours.

© 2020 Openrunner

Tableau de horaires de traversée des communes avec amplitude horaire

Localités	Amplitude horaire globale dimanche	Amplitude horaire globale samedi
Montignac (départ 7h30)	7h30 / 7h40	
Thonac	7h40 / 7h55	
Saint Léon sur Vézère	7h45 / 8h00	
Peyzac le Moustier (boucle matinale aller)	7h55 / 8h15	
Tursac	8h00 / 8h25	
Les Eyzies (boucle matinale aller)	8h10 / 8h40	
Campagne	8h15 / 8h50	
Le Bugue	8h20 / 9h00	
Savignac de Miremont	8h30 / 9h20	
Mauzens et Miremont	8h35 / 9h30	
Rouffignac Saint Cernin de Reilhac	8h50 / 9h50	
Bars	9h00 / 10h05	
Thenon	9h15 / 10h20	
Auriac en Périgord	9h30 / 10h40	
Montignac (départ 9h dimanche et 15h samedi)	9h00 / 10h50	15h00 / 15h25
Aubas	9h05 / 11h00	15h05 / 15h35
Les Farges	9h10 / 11h10	15h10 / 15h45
Le Lardin Saint Lazare	9h20 / 11h20	15h20 / 15h55
Condat sur Vézère	9h25 / 11h30	15h25 / 16h05
Coly-Saint-Amand		15h30 / 16h15
Saint-Géniès		15h40 / 16h30
Terrasson Lavilledieu	9h30 / 11h40	
Chavagnac (Les Coteaux Périgourdiens)	9h45 / 12h10	
Nadaillac	9h55 / 12h20	
Jayac	10h00 / 12h30	
Paulin	10h10 / 12h40	
Salignac Eyvigues	10h15 / 12h50	
Symérols	10h25 / 13h00	
Carlux	10h30 / 13h10	
Prats de Carlux	10h35 / 13h20	
Sainte Nathalène	10h40 / 13h30	
Saint Vincent Le Paluel	10h45 / 13h40	
Sarlat La Canéda	10h50 / 13h50	
Proissans	10h55 / 14h00	
St Crépin et Carluet	10h20 / 14h10	15h50 / 16h45
Marcillac St Quentin	10h25 / 14h20	15h55 / 16h50
Tamniès	9h20 / 14h30	16h00 / 16h55
Marquay	9h30 / 14h50	16h10 / 17h10
Les Eyzies (boucle finale retour)	9h40 / 15h10	16h20 / 17h25
Peyzac le Moustier (boucle finale retour)	9h50 / 15h20	16h30 / 17h40
Sergeac	9h35 / 15h30	16h35 / 17h55
Vallojoux	9h30 / 15h40	16h40 / 18h05
Montignac (arrivée)	9h20 / 15h50	16h50 / 18h20